

Image not found or type unknown



Chèque volé : comment réagir ?

Fiche pratique publié le 16/10/2014, vu 448 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Si vous avez perdu votre chéquier (ou un chèque) ou que l'on vous l'a volé, vous avez la possibilité de faire opposition.

En cas d'opposition, l'encaissement du ou des chèques est alors rendu impossible (ou est annulé, s'il a déjà eu lieu).

[Voir le détail](#)